



Centre Régional de Collaboration (CRC) Lomé

Une collaboration entre la CCNUCC et la BOAD

68 Avenue de la Libération

BP: 1172 Lomé, Togo
Tel: +228 22 23 27 79
Fax: +228 22 23 25 90
Skype: rcclomé
E-mail: RCClomé@unfccc.int

http://cdm.unfccc.int/stakeholder/rcc/index.html

Glossaire

1. Niveau de Référence Normalisé SB (Standardised baseline) permet de calculer un niveau de référence une seule fois pour un secteur de l'industrie au lieu d'être calculé séparément pour chaque projet MDP. Une fois qu'une SB est approuvée, les participants au projet peuvent l'appliquer à d'autres projets similaires.

2. Mesure

Large catégorie d'activités de réduction d'émissions de gaz à effet de serre ayant des caractéristiques communes.

Quatre types de mesure sont couverts actuellement par les directives du Conseil Exécutif du MDP :

- (i) changement de combustibles
- (ii) Changement de technologie avec ou sans changement de source d'énergie (y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique)
- (iii) destruction du méthane
- (iv) évitement de la formation du méthane

3. Produit

Bien ou service de qualité comparable, de caractéristiques similaires dans des domaines d'application (par exemple, clinker, éclairage et cuisson domestique).

4. Secteur

Branche de l'économie nationale qui offre des produits (par exemple la production de clinker, l'offre d'énergie domestique). Le secteur est caractérisé par les produits qu'il génère.

Cycle du Niveau de Référence Normalisé (Standardized Baseline)

1

Lancement de la proposition de Niveau de Référence Normalisé



2

Préparation de la soumission



Approbation de la



Validation de la soumission

 Identifier le (s) pays hôte (s), les secteurs de production et les différentes mesures;

- Etablir le critère d'additionnalité pour les mesures identifiées ;
- Identifier le niveau de référence des mesures ;
- Déterminer le facteur d'émission de référence.

Les données pertinentes utilisées pour établir la soumission (PSB) sont fournies sur un modèle de données spécifiques à un secteur accompagnées du formulaire PSB renseigné, du protocole de fourniture des données et du rapport de contrôle qualité.

L'autorité Nationale Désignée (AND) de la partie pour laquelle le Niveau de Référence Normalisé est proposé approuve la soumission.

Si possible, la qualité des données est validée et le rapport d'évaluation est préparé par une tierce partie privée certificatrice connue sous le nom d'Entité Opérationnelle Désignée (EOD). Par la suite l'AND soumet le PSB en envoyant le dossier au mail suivant: sdm-ssumethworkflows@unfccc.int.



Une fois adoptée par le Conseil Exécutif du MDP, le Niveau de Référence Normalisé est valide pour une période maximum de trois ans. Les mises à jour ultérieures incluront les données des trois dernières années.





: Conseil Exécutif du MDP



: Autorité Nationale Désignée

Eléments de soumission du Niveau de Référence Normalisé

No.	Liste des documents	Obligation
1	Formulaire F-CDM-PSB renseigné (Formulaire de soumission du niveau de référence normalisé)	•
2	Rapport de Contrôle qualité	
3	Protocole de fourniture des données	
4	Données additionnelles pour la soumission	

Liens utiles:

Directives du PSB https://cdm.unfccc.int/Reference/Guidclarif/m eth/meth_guid42.pdf

Directives de l'Assurance qualité /Contrôle qualité (QA/QC) : https://cdm.unfccc.int/Reference/Guidclarif/meth/meth_guid46.pdf

Modèle de données spécifique au secteur: S'îl vous plait contacter CRC Lomé

Formulaire de soumission du PSB, F-CDM-PSB: https://cdm.unfccc.int/Reference/PDDs_Forms /Methodologies/meth_form13.doc Modèle de méthode de collecte de données: A regarder Appendix 1 directives de CQ/AQ

Modèle de rapport de contrôle qualité: Please see Appendix 2 of QA/QC guidelines

Modèle de rapport d'évaluation: S'il vous plait voir Appendix 3 of QA/QC guidelines Procédure de soumission du PSB: https://cdm.unfccc.int/Reference/Procedures/ meth_proc07.pdf

Précédente soumission du PSB: https://cdm.unfccc.int/methodologies/standar d base/index.html

Listes des AND: http://cdm.unfccc.int/DNA/index.html

Listes des EOD: http://cdm.unfccc.int/DOE/index.html

Conseil Exécutif du MDP: http://cdm.unfccc.int/EB/index.html

Remarques

- Les Parties, les participants au projet, les organisations internationales ou les organisations admises comme observateur peuvent soumettre une proposition de Niveau de Référence Normalisé (PSB) au Conseil Exécutif du MDP par une AND.
- 2. Aucune taxe n'est payable au secrétariat à la soumission du PSB.
- 3. Au 31décembre 2010, une partie ayant 10 ou moins de 10 projets MDP enregistrés peut ne pas fournir le rapport d'évaluation pour les trois premières soumissions de PSB quel que soit le secteur. Cette exception ne s'applique pas aux soumissions de PSB faites par un groupe de Parties.
- 4. Si l'AND est d'une partie qui a 10 ou moins de 10 projets MDP enregistrés à la date du 31décembre 2010, ou représente un groupe de parties dont chacune d'entre elles dispose de 10 projets MDP enregistrés ou moins à la date du 31décembre 2010, l'AND peut demander un financement auprès du Secrétariat de la CCNUCC pour la préparation du rapport d'évaluation par l'EOD.
- 5. Lorsque le PSB est développé pour un groupe de parties, il doit être approuvé par les AND de toutes ces parties.